

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 433

17 février 2012

SOMMAIRE

Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l.	20738	LU Concept S.A.	20779
Antilopea S.à r.l.	20768	Lunar Investments S.A.	20745
AVMF Lux SPV S.à r.l.	20741	Luxemburg Real Estate S.A.	20779
AZ Concept S.à r.l.	20778	Luximotrust S.à r.l.	20779
Besi Investment S.A.	20744	M-Décor S.à r.l.	20784
Caldwell S.à r.l.	20752	Mecsa S.A.	20769
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l.	20762	Menuiserie Reckinger s.à r.l.	20784
Cross Valorem	20765	MSD Construction S.A.	20778
EOI Fire S.à r.l.	20767	Nama S.A.	20779
Goëmar Holding S.à r.l.	20781	Newvel SA	20770
Grantor Real Estate S.A.	20751	Newvel S.A., SPF	20770
GTI Investments	20758	Nidial S.A.	20754
Hunaudières Invest S.à r.l.	20747	Nordfolk S.A.	20744
Kroinv S.A.	20754	Novy Capital Partners	20755
LACO International S.A.	20762	OLB Invest Co. S.à r.l.	20761
Language & Knowhow	20768	PBG Midwest Holdings S.à r.l.	20748
Larizen Private S.A. SPF	20768	Ravago Distribution S.A.	20740
Latabofa	20769	SEB Orion 16 - SICAV - FIS	20755
Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l.	20752	Silverlake SICAV	20762
LEWIS Invest S.A.	20769	Sofidec S.à r.l.	20766
Lingerie Caprice S.à r.l.	20778	Solway Commodities Sàrl	20741
Lobster Holding S.à r.l.	20740	SSCP Oil Holdings S.C.A.	20748
Logiprint S.A.	20779	Starwood Finance Luxembourg S.à r.l. ...	20770
		Talhofen S.A.	20738
		Urbanreit Lux S.A.	20780

Talhofen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.059.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GIMAR BUSINESS INC., avec siège social à MMG Tower 16th floor 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, Panama, République du Panama, ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration générale délivrée à Panama le 13 octobre 2010.

Copie de laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme «TALHOFEN S.A.», ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 29 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 158.059.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement cinq cent mille euros (500.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions de cent euros (100.- EUR) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Que la société GIMAR BUSINESS INC., représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58384. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006059/43.

(120005790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.841.

Im Jahre zweitausendelf, den fünfzehnten Dezember,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt und eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 128.975 (nachstehend der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Maître Victoria LEYENS, avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 1. Dezember 2011.

Die Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 112.841 (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 2. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 588 vom 21. März 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 13. Dezember 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2834 vom 27. Dezember 2010.

I. Die Tagesordnung gegenwärtiger Beschlussfindung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Herabsetzung (i) des Gesellschaftskapitals um EUR 324.950.000 (dreihundertvierundzwanzig Millionen neunhundertfünfzigtausend Euro) durch Annullierung von 3.249.500 (drei Millionen zweihundertneunundvierzigtausendfünfhundert) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) und Ausschüttung von EUR 324.950.000 (dreihundertvierundzwanzig Millionen neunhundertfünfzigtausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter und (ii) der gesetzlichen Rücklage um EUR 32.495.000 (zweiunddreißig Millionen vierhundertfünfundneunzigtausend Euro) und Ausschüttung von EUR 32.495.000 (zweiunddreißig Millionen vierhundertfünfundneunzigtausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter;

2. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft in folgenden Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Anteil."

II. Sodann trifft der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt (i) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 324.950.000 (dreihundertvierundzwanzig Millionen neunhundertfünfzigtausend Euro) herabzusetzen, um es von EUR 325.000.000 (dreihundertfünfundzwanzig Millionen Euro) auf insgesamt EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) herabzusetzen und EUR 324.950.000 (dreihundertvierundzwanzig Millionen neunhundertfünfzigtausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter auszuschütten (ii) die Annullierung von insgesamt 3.249.500 (drei Millionen zweihundertneunundvierzigtausend fünf-hundert) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) (die Annullierten Anteile) und (iii) die gesetzliche Rücklage um EUR 32.495.000 (zweiunddreißig Millionen vierhundertfünfundneunzigtausend Euro) herabzusetzen, um diese von EUR 32.500.000 (zweiunddreißig Millionen fünfhunderttausend Euro) auf insgesamt EUR 5.000 (fünftausend Euro) herabzusetzen und EUR 32.500.000 (zweiunddreißig Millionen fünfhunderttausend Euro) an den Alleinigen Gesellschafter auszuschütten.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt daraufhin, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne des vorangehenden Beschlusses abzuändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Anteil."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 3.000 (dreitausend Euro).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, an dem eingangs erwähnten Datum.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. LEYENS und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 19. Januar 2012.

Référence de publication: 2012005477/67.

(120006015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63525 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005832/10.

(120005404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

- Il est pris bonne note de la démission de la Stichting Administratiekantoor Ravago en tant qu'Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} janvier 2012.

- La société Ravago Management S.à R.L. avec siège social au 16 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, représentée par Mme Gunhilde Van Gorp, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, est cooptée, avec effet au 1^{er} janvier 2012 en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société, en remplacement de la Stichting Administratiekantoor Ravago, démissionnaire.

- Le mandat de la société Ravago Management S.à r.l. arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société Ravago Management S.à r.l., représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, est nommée en tant que Président du Conseil d'Administration. Ravago Management S.à r.l. assumera cette fonction durant l'entièreté de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / L. CAERS

Administrateur / Administrateur

Extract of the Circular Resolution of the Board of Directors

- It is taken good note of the resignation of the Stichting Administratiekantoor Ravago as A category Director and Chairman of the Board of Directors with effect as at January 1st, 2012.

- The company Ravago Management S.à r.l., seated 16 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, represented by Mrs. Gunhilde Van Gorp, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, is co-opted, with effect as at January 1st, 2012 as A category Director of the company in replacement of the Stichting Administratiekantoor Ravago, which resigned.

- The mandate of the company Ravago Management S.à r.l. will lapse at the Annual General Meeting of the year 2012.

- According to the article 64 (2) of the amended law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the company Ravago Management S.à r.l., represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, is appointed as Chairman of the Board of Directors. Ravago Management S.à r.l. acts as Chairman for the whole period of its mandate.

On January 5th, 2012.

For true copy

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / L. CAERS

Director / Director

Référence de publication: 2012005966/41.

(120006018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Solway Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 155.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012005997/11.

(120005921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

AVMF Lux SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.569.

In the year two thousand and eleven on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Notary Public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned,

There appeared:

Apollo Value Investment Master Fund, L.P., a Cayman exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman islands, registered with the Registrar of limited partnerships in Cayman Islands under the number WK 18-449 (hereinafter "the Sole Shareholder"), here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22nd, 2011;

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is indeed the sole shareholder of AVMF Lux SPV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 137569 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Conversion of the current share capital of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) (1GBP= 1,54928 USD), represented by six thousand two hundred fifty (6,250) Class A Ordinary shares and six thousand two hundred fifty (6,250) Class A PESC's having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each to nineteen thousand three hundred sixty-six dollars of the United States of America (USD 19,366), represented by nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A Ordinary shares and nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A PESC's shares having a par value of one dollar (USD1) each.

2. Increase of the share capital of the Company up to twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) represented by ten thousand (10,000) Class A Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Class A PESC's shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each through the issuance of three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESC's shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from British Pounds (GBP) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate of GBP 1 = USD 1,54928 and to fix the share capital to nineteen thousand three hundred sixty-six dollars of the United States of America (USD 19,366), represented by nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A Ordinary shares and nine thousand six hundred eighty-three (9,683) Class A PESC's shares having a par value of one dollar (USD1) each.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of USD 634 (six hundred and thirty-four United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 19,366 (nineteen thousand three hundred sixty-six dollars of the United States of America) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by the issue of three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESCS shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

It is decided to admit to the subscription of the three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESCS shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, the sole shareholder, Apollo Value Investment Master Fund, L.P.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declares to subscribe to the three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) Class A ordinary shares and three hundred seventeen (317) PESCS shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 634 (six hundred and thirty-four United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, article 5.1 of the Articles of Incorporation must be amended and hence shall read from now on as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by ten thousand (10,000) Class A Ordinary shares and ten thousand (10,000) Class A PESC's shares having a par value of one dollar (USD1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Apollo Value Investment Master Fund, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walkers Huse, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, inscrite au Registre des sociétés en commandite des Iles Cayman,

sous le numéro WK 18-449, (“l' Associé Unique”) représentée aux fins des présentes par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2011;

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l' Associé est le seul et unique associé de AVMF Lux SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 137569 (la «Société»).

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de douze mille cinq cents Pound Sterling (GBP 12.500.-) (1GBP= 1,54928 USD), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales A ordinaires et six mille deux cent cinquante

(6.250) PESCS de classe A ayant une valeur nominale de un Pound Sterling (GBP 1.-) chacune à dix-neuf mille trois cent soixante-six USD Dollars (USD 19.366), représenté par neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) parts sociales ordinaires de classe A et neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) certificats de parts privilégiées de classe A ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société pour le porter à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000), représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de classe A et dix mille (10.000) certificats de parts privilégiées de classe A ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) par l'émission de trois cent dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de Livres Sterling (GBP) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change 1 GBP= 1,54928 USD) et de fixer le capital social de la Société à dix-neuf mille trois cent soixante-six USD Dollars (USD 19.366), représenté par neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) parts sociales ordinaires de classe A et neuf mille six cent quatre-vingt-trois (9.683) p certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente-quatre dollars américains (USD 634) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille trois cent soixante-six dollars américains (USD 19.366) à vingt mille dollars américains (USD 20.000) par l'émission de trois cent dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Il est décidé d'admettre à la souscription des trois cent dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) parts sociales PESCS ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, l'associé unique Apollo Value Investment Master Fund, L.P.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représentés par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux trois cent dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A et trois cent dix-sept (317) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de six cent trente-quatre dollars américains (USD 634), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

"Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de classe A et dix mille (10.000) certificats de parts privilégiées de classe A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jour mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58603. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 05 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004890/153.

(120004706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Besi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.958.

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employé privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

agissant en leur qualité de mandataires de la société de droit italien BESI INVESTMENT S.R.L., ayant son siège à I-20069 Vaprio d'Adda (MI), Via Per Concesa 4, en vertu d'un pouvoir donné en date du 27 décembre 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2485 du 14 octobre 2011, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société anonyme BESI INVESTMENT S.A., ayant eu son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.958 (NIN 2000 2201 160) de Luxembourg en Italie, de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit italien et de continuer à opérer conformément au droit italien sous la dénomination de BESI INVESTMENT S.R.L., sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et

b) de l'enregistrement de la société au "Registro Imprese" en Italie.

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2011, tenue devant le notaire Giampiero FABIANO, de résidence à Capriate San Gervasio, et de l'extrait du "Registro delle Imprese di Milano", que les conditions suspensives ont été réalisées et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société BESI INVESTMENT S.A. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Une copie dudit procès-verbal du 6 décembre 2011 ainsi que de l'extrait du "Registro delle Imprese di Milano" resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2012. Relation: ECH/2012/11. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005545/44.

(120006048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Nordifolk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 162.972.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005903/18.

(120005680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Lunar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.242.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Bloomtree Limited, (the "Principal"), a company having its registered office at 23, South House, Triq Hompesch, Fgura, Malta,

here represented by Mrs. Chiara DECEGLIE, employee, residing professionally at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Mandatory"), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Mandatory and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as aforesaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "LUNAR INVESTMENTS S.A." (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 94.242, has been incorporated pursuant to a deed of M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on July 1, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 767 of July 22, 2003.

II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Principal declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to the directors of the Company in respect of the execution of their mandates up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Bloomtree Limited, (le "Mandant), une société ayant son siège au 23, South House, Triq Hompesch, Fgura, Malte, ici représentée par Madame Chiara DECEGLIE, employée, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "LUNAR INVESTMENTS S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 94.242, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 767 du 22 juillet 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DECEGLIE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012 LAC/2012/238. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005852/96.

(120005727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Hunaudières Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.265.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Eric MICHIELS, né à Oostende (Belgique), le 9 novembre 1967, conseil économique, demeurant à L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard,

en sa qualité d'associé unique de «Hunaudières Invest S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.265, constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1711 du 21 août 2010.

L'Associé Unique a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes, qui ont pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 762.500 (sept cent soixante-deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 775.000 (sept cent soixante-quinze mille euros) sans émission de nouvelles parts sociales.

2.- Apport, intervention de l'apporteur, Monsieur Eric MICHIELS par apport en nature consistant en 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales de la société ci-après mentionnée HNW Insure S.à r.l. pour un montant total de EUR 667.000 (six cent soixante-sept mille euros).

3.- Apport, intervention de l'apporteur, Monsieur Eric MICHIELS par apport en nature consistant en 63 (soixante-trois) parts sociales de la société ci-après mentionnée HNW Management S.à r.l. pour un montant total de EUR 95.500 (quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros).

3.- Acceptation par le gérant de la Société.

4.- Modification afférente de l'article cinq des statuts de la Société

5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 762.500 (sept cent soixante-deux mille cinq cents euros)

pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 775.000 (sept cent soixante-quinze mille euros),

sans émission de nouvelles parts sociales, laquelle augmentation est souscrite et libérée par l'Associé unique par des apports autres qu'en numéraires consistant en:

1) 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales de la société HNW Insure S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.332, lequel apport est évalué à EUR 667.000 (six cent soixante-sept mille euros).

2) 63 (soixante-trois) parts sociales de la société HNW Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.686, lequel apport est évalué à EUR 95.500 (quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros).

L'Associé unique déclare que les valeurs des apports ont été calculées sur base des états financiers de HNW Insure S.à r.l. et HNW Management S.à r.l., arrêtés au 15 décembre 2011. Ces états financiers ont été vérifiés par H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., bureau d'expertise-comptable, agréé sous l'autorisation gouvernementale 10001521/2. La rédaction de ces états financiers est conforme à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Lesdits états financiers, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Intervention

Est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Eric MICHIELS, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Hunaudières Invest S.à r.l., lequel reconnaît avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa dite qualité de gérant à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, et marque expressément son accord sur l'existence et la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscriptions et libération.

Le gérant unique s'engage à faire toutes les formalités requises afin de rendre opposable aux tiers le susdit apport, notamment l'inscription dans le registre des associés des deux sociétés HNW Insure S.à r.l. et HNW Management S.à r.l., de la société Hunaudières Invest S.à r.l. comme nouvel associé au lieu et place de Monsieur Eric MICHIELS.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article cinq, premier alinéa, des statuts de Hunaudières Invest S.à r.l. pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. "Le capital social est fixé à EUR 775.000 (sept cent soixante-quinze mille euros), représenté par 100 (cent) parts sociales sans valeur nominal, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces ou par apport en nature."

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de deux mille euros (2.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Michiels et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. LAC/2012/705. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005756/78.

(120005748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.063.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Lors de l'augmentation de capital social de la société PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., une société en commandite simple dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.853 intervenue devant notaire en date du 11 novembre 2011, PepsiCo Group et PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S., les deux associés de la Société, ont apporté toutes les parts sociales de la Société à PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.

Il ressort de cet apport que PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S. est devenu l'associé unique de la Société et détient les 540.636 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012005944/18.

(120005973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

SSCP Oil Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.319.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SSCP Oil Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, whose registered office is at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.319.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1 September 2011, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2682, page 128690 dated 4 November 2011, and whose articles have not yet been amended.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list (the "Shareholders").

That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the thirty-one thousand (31,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Decision to amend the authorised share capital clause so as to bring the authorised share capital to EUR 55,350,900.- and to grant to SSCP Oil S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.299 (the "Manager") the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders to subscribe for new shares in the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each pursuant to a direct capital increase.

2.- Declaration by the Shareholders that they have received and accepted the special report of the board of managers of the Manager, foreseen by article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), to cancel their preferential rights to subscription with respect to the future increase of the issued share capital of the Company pursuant to a direct capital increase within the limits of the authorised share capital.

3.- Decision to amend article 5.1.6 of the Articles, so as to read as follows:

" **5.1.6.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is EUR 55,350,900".

4.- Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to amend the authorised share capital clause so as to bring the authorised share capital to fifty-five million three hundred and fifty thousand nine hundred Euro (EUR 55,350,900.-) and to grant to the Manager the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders to subscribe for new shares in the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each pursuant to a direct capital increase.

Second resolution

The Shareholders declare that they have received and accepted the special report of the board of managers of the Manager foreseen by Article 323 (5) of the Law, to cancel their preferential rights to subscription with respect to the future increase of the issued share capital of the Company pursuant to a direct capital increase within the limits of the authorised share capital.

Third resolution

The Shareholders resolve consequently to amend article 5.1.6 of the Articles, so as to read as follows:

" **5.1.6.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is fifty-five million three hundred and fifty thousand nine hundred Euro (EUR 55,350,900.-)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the appearing persons who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Notary, the chairman, the secretary and the scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SSCP Oil Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.319 (la "Société"),

La Société est constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2682, page 128690 daté du 4 novembre 2011. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence (les "Actionnaires"). Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente-et-une mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier la clause du capital autorisé afin de porter le montant du capital autorisé à cinquante-cinq millions trois cent cinquante mille neuf cents Euros (EUR 55.350.900,-) et de donner pouvoir à SSCP Oil S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.299 (the "Gérant") d'augmenter le capital souscrit en limitant ou supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire à de nouvelles actions d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune par suite d'une augmentation de capital directe.

2. Déclaration par les Actionnaires qu'ils ont reçu et acceptent le rapport spécial du conseil de gérance du Gérant prévu par l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi"), de supprimer leurs droits préférentiels de souscription dans le cadre de la future augmentation du capital souscrit par suite de l'augmentation de capital directe dans les limites du capital autorisé.

3. Décision de modifier l'article 5.1.6 des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **5.1.6.** La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinquante-cinq millions trois cent cinquante mille neuf cents Euros (EUR 55.350.900,-)."

4. Divers.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de modifier la clause du capital autorisé pour porter le montant maximum à cinquante-cinq millions trois cent cinquante mille neuf cents Euros (EUR 55.350.900,-) et de donner pouvoir au conseil de gérance du Gérant d'augmenter le capital souscrit en limitant ou supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire à de nouvelles actions d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune par suite d'une augmentation de capital directe.

Deuxième résolution

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont reçu et acceptent le rapport spécial du conseil de gérance du Gérant prévu par l'article 32-3(5) de la Loi, de supprimer leurs droits préférentiels de souscription dans le cadre de la future augmentation du capital souscrit par suite de l'augmentation de capital directe dans les limites du capital autorisé.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1.6 des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **5.1.6.** La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinquante-cinq millions trois cent cinquante mille neuf cents Euros (EUR 55.350.900,-)."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Ce document ayant été lu aux personnes comparantes connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, le Notaire, le président, le secrétaire et le scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/58096. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006043/144.

(120005742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Grantor Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.665.

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «GRANTOR REAL ESTATE S.A.», R.C.S. Luxembourg N° B 133.665, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2922 du 15 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. LAC/2011/59293. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005740/49.

(120005776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.173.

—
Veuillez noter que le nom correct du gérant Carol THURNBEER est:

Carol THURNHEER

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour la Société

Robert van't Hoeft

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012005829/14.

(120005411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Caldwell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.309.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the 29th of December,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Stichting Meropta, a foundation (stichting) incorporated under Dutch law, having its corporate seat at 1082 MD Amsterdam, the Netherlands, Claude Debussylaan 46 (Registered number: 52577716),

hereby represented by Mr. Thierry Somma, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. CALDWELL S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of the notary Paul Bettingen in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg) of 24 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 432, page 20700, of 28 February 2006, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Ave J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and its business address at Schouwburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, the Netherlands, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.309(the "Company"). The Company's articles of incorporation have

last been amended by a deed of the notary Léonie Grethen of 28 October 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up (the "Shares");

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the Shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

- VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the sole manager of the Company, Ms. Angela Jacoba Theodora Aalders for the exercise of her mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 1082 MD Amsterdam, the Netherlands, Claude Debussylaan 46.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred euros (900.00 EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 29 décembre 2011,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Sichting Meropta, une fondation (stichting) constituée sous le droit Néerlandais, ayant son siège social à 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, Claude Debussylaan 46 (Numéro de registre: 52577716),

dûment représentée par Maître Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. CALDWELL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée par acte du Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432, page 20700, du 28 février 2006, sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, et son adresse commerciale au 30-34, Schouburgplain, 3012 CL Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.309 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 28 octobre 2011, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'associée unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'associée unique de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement payés;

- qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer au nom et pour le compte de la Société tous autres passifs potentiels actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société Mme. Angela Jacoba Theodora Aalders pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, Claude Debussylaan 46.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cents euros (900,- (EUR)).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59168. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005579/95.

(120005595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Nidial S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.414.

EXTRAIT

- Dénonciation du siège social:

Le siège social de la société NIDIAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Société numéro B89414 dont siège social fixé au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2012005898/13.

(120005994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Kroinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.432.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012, LAC/2012/714, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "KROINV S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 71432, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 856 du 16 novembre 1999.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentant en date du 9 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005823/23.

(120006072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.430.

—
EXTRAIT

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet au 26 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 26 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki avec effet immédiat à la fonction du président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling.

La nomination de Monsieur Kubicki a été ratifiée à l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 septembre 2011.

Durant cette même assemblée générale ordinaire des actionnaires, Monsieur Alexander Klein a été nommé administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012.

Les mandats des autres administrateurs ont été renouvelés.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

4. Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, Rotfeder Ring 7

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012.

A été nommé réviseur d'entreprises agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012006017/31.

(120006043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Novy Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.283.

—
L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "NOVY CAPITAL PARTNERS", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119283, (la "Société"), constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée "ORCO CAPITAL PARTNERS S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2046 du 2 novembre 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- ledit notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 14 avril 2007, contenant la transformation en une société anonyme ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle; et

- ledit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2274 du 17 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic COLLE, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise DE JONGH, employée, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et modification subséquente de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune par une simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "NOVY CAPITAL PARTNERS", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and

having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 119283, (the "Company"), originally incorporated under the form of a private limited liability company called "ORCO CAPITAL PARTNERS S.à r.l.", pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on September 12, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2046 of November 2, 2006,

and whose articles of association have been amended pursuant to deeds of:

- the said notary Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on December 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 623 of April 14, 2007, containing the transformation into a public limited company, as well as the adoption of its current denomination; and

- the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on July 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2274 of September 17, 2008.

The meeting is presided by Mr. Ludovic COLLE, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Françoise DE JONGH, employee, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and subsequent amendment of article 2 of the bylaws;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to amend subsequently article 2 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

20758

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: L. COLLE, F. DE JONGH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006587/144.

(120006106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

GTI Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.383.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GTI HOLDING S.A.L., a company incorporated and organized under the laws of the Lebanese Republic, with registered office at Quantum Tower, 241, avenue Charles Malek, Achrafieh, Beirut, Lebanon, (hereinafter referred to as the "Unitholder"),

duly represented by Ms. Brigitte Czoske, lawyer, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy dated November 21, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Unitholder is the sole unitholder of GTI INVESTMENTS, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.383, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on July 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2272 on October 11, 2007, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on September 19, 2007 by Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2623 on November 16, 2007,

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of CHF 150,000.- (one hundred fifty thousand Swiss Francs) so as to bring it from its current amount of CHF 2,121,000.- (two million one hundred and twenty-one thousand Swiss Francs) represented by 21,210 (twenty-one thousand two hundred and ten) shares with a par value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each to the amount of CHF 2,271,000.- (two million two hundred and seventy-one thousand Swiss Francs) by the issue of 1,500 (one thousand five hundred) shares with a par value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each, together with a share premium of CHF 1,122,900.- (one million one hundred twenty-two thousand nine hundred Swiss Francs) and the allocation of CHF 227,100.- (two hundred twenty-seven thousand one hundred Swiss Francs) to the Company's legal reserve;

2. Subscription and payment of all additional shares by contributions in kind;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and

4. Any other business.

First resolution

The Unitholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of CHF 150,000.- (one hundred fifty thousand Swiss Francs) so as to bring it from its present amount of CHF 2,121,000.- (two million one hundred and twenty-one thousand Swiss Francs) to the amount of CHF 2,271,000.- (two million two hundred and seventy-one thousand Swiss Francs) by the issue of 1,500 (one thousand five hundred) shares with a par value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each, together with a share premium of CHF 1,122,900.- (one million one hundred twenty-two thousand nine hundred Swiss Francs) and the allocation of CHF 227,100.- (two hundred twenty-seven thousand one hundred Swiss Francs) to the Company's legal reserve.

Second resolution

The Unitholder decided to issue 1,500 (one thousand five hundred) shares with a par value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each together with a share premium of CHF 1,122,900.- (one million one hundred twenty-two thousand nine hundred Swiss Francs) and to allocate CHF 227,100.- (two hundred twenty-seven thousand one hundred Swiss Francs) to the Company's legal reserve.

Contributor's Intervention - Subscription – Payment

There now appeared Ms. Brigitte Czoske, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Unitholder by virtue of a proxy which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

subscribe for and fully pay 1,500 (one thousand five hundred) shares with a par value of CHF 100.- (one hundred Swiss Francs) each, for a total amount of CHF 150,000.- (one hundred fifty thousand Swiss Francs), together with a share premium of CHF 1,122,900.- (one million one hundred twenty-two thousand nine hundred Swiss Francs) and to allocate CHF 227,100.- (two hundred twenty-seven thousand one hundred Swiss Francs) to the Company's legal reserve for and on behalf of the Unitholder, by the contribution in kind of an asset valued at CHF 1,500,000.- (one million five hundred thousand Swiss Francs) (hereafter referred to as the "Asset").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Asset excluding any real estate, for a total amount of CHF 1,500,000.- (one million five hundred thousand Swiss Francs), this Asset being valued by the board of managers of the Company at the amount of CHF 1,500,000.- (one million five hundred thousand Swiss Francs) on the basis of a valuation made by the Unitholder, owner of the Asset.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and of the value of the Asset has been given to the manager of the company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions being fully carried out, the Unitholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The corporation's corporate capital is set at two million two hundred and seventy-one thousand Swiss Francs (CHF 2,271,000.-) represented by 22,710 (twenty-two thousand seven hundred ten) units in registered form with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 2,050.- (two thousand fifty euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the Present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GTI HOLDING S.A.L., une société établie et organisée sous les lois de la République du Liban, ayant son siège social au Quantum Tower, 241, avenue Charles Malek, Achrafieh, Beyrouth, Liban, (ci-après désigné l'«Associé»), dûment représenté par Maître Brigitte Czoske, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé est l'associé unique de GTI INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée, («société à responsabilité limitée») ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.383, (ci-après désignée la «Société») constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2272 le 11 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 19 septembre 2007, par Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2623 le 16 novembre 2007,

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de CHF 150.000,- (cent cinquante mille francs suisses) afin de le porter de son montant actuel de CHF 2.121.000,- (deux millions cent vingt et un mille francs suisses) représenté par 21.210 (vingt et un mille deux cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, au montant de CHF 2.271.000,- (deux millions deux cent soixante et onze mille francs suisses) par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune ensemble avec une prime d'émission de CHF 1.122.900,- (un million cent vingt-deux mille neuf cents francs suisses) et une allocation de CHF 227.100,- (deux cent vingt-sept mille cent francs suisses) à la réserve légale de la Société.

2. Souscription et paiement de toutes les parts sociales additionnelles par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation planifiée du capital social; et

4. Divers.

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de CHF 150.000,- (cent cinquante mille francs suisses) pour le porter de son montant actuel de CHF 2.121.000,- (deux millions cent vingt et un mille francs suisses) au montant de CHF 2.271.000,- (deux millions deux cent soixante et onze mille francs suisses) par l'émission de 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune ensemble avec une prime d'émission de CHF 1.122.900,- (un million cent vingt-deux mille neuf cents francs suisses) et une allocation de CHF 227.100,- (deux cent vingt-sept mille cent francs suisses) à la réserve légale de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune ensemble avec une prime d'émission de CHF 1.122.900,- (un million cent vingt-deux mille neuf cents francs suisses) et d'allouer CHF 227.100,- (deux cent vingt-sept mille cent francs suisses) à la réserve légale de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Maître Brigitte Czoske, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé, en vertu d'une procuration qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

Souscrire et payer entièrement 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune pour un montant total de CHF 150.000,- (cent cinquante mille francs suisses), ensemble avec une prime d'émission de CHF 1.122.900,- (un million cent vingt-deux mille neuf cents francs suisses) et allouer CHF 227.100,- (deux cent vingt-sept mille cent francs suisses) à la réserve légale de la Société au nom et pour le compte de l'Associé, par l'apport en nature d'un actif évalué à CHF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs suisses) (ci-après désignés l'«Actif»).

Description de l'apport

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété de l'Actif excluant tous droits immobiliers, pour un montant total de CHF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs suisses), cet Actif étant évalué par le conseil de gérance de la Société au montant de CHF 1.500.000,- (un million cinq cent mille francs suisses) sur base d'une évaluation réalisée par l'Associé, propriétaire de l'Actif.

Preuve de l'existence de l'apport et évaluation

Preuve de la propriété et de la valeur de l'Actif a été apportée au gérant de la société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et des apports entièrement libérés l'Associé décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à deux millions deux cent soixante et onze mille francs suisses (CHF 2.271.000,-) représenté par 22.710 (vingt-deux mille sept cent dix) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 2.050,-Euros (deux mille cinquante Euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2011. Relation: REM/2011/1837. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005742/167.

(120005761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

OLB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 162.074.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 13 décembre 2011 que:

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.362 a transféré soixante-quinze mille neuf cent soixante-dix-huit (75,978) parts sociales; et

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.361 a transféré cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-deux (138,382) parts sociales;

à ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.363.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l.	368,033 parts sociales
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l.	380,639 parts sociales; et
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l.	501,328 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

OLB Invest Co. S.à r.l.

Référence de publication: 2012006595/28.

(120006315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Silverlake SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 108.866.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Silverlake SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der Silverlake SICAV vom 10. Januar 2012 hat folgende Beschlüsse gefasst:
Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 werden folgende

Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Herr Bernhard Singer (Vorsitzender)
Herr Olivier-Joachim Weddrien (stellv. Vorsitzender)
Herr Thomas Gehlen (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 10. Januar 2012.

Für Silverlake SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012005990/20.

(120005893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

LACO International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.891.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005835/10.

(120005112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 2.814.854,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 142.990.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of November.

Before M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CREDIT SUISSE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland with registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland, with registration number CH-020.3.923.549-1 ("CS AG"),

represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Zürich on November 18th 2011

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

CREDIT SUISSE SPECIALISED FINANCE (SOUTH AFRICA) (PROPRIETARY) LIMITED, a company with limited liability incorporated in accordance with the laws of the Republic of South Africa with registration number 2010/018676/07 whose principal office is situated at 54, Weirda Road, Building 3, Inanda Greens, 2nd Floor, 2196 Sandton, Johannesburg, South Africa ("CSSF"),

represented by Mrs. Nadine GLOESENER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on November 18th 2011,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

CS AG and CSSF being the shareholders of CREDIT SUISSE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.À R.L. a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office

at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142990, incorporated pursuant to a deed recorded by Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on November 10th 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2879, on December 2nd 2008 (the "Company"),

declared holding all the 3,314,544 shares, representing the entirety of the share capital of the Company, and requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to approve (i) the reduction of the share capital of the Company, effective as of November 22nd 2011, by the cancellation of four hundred and ninety-nine thousand six hundred and ninety (499,690) Class A301 PESCOs with a nominal value of one South African Rand (ZAR 1.-) each, so as to bring the share capital from its current amount of three million three hundred and fourteen thousand five hundred and forty-four South African Rand (ZAR 3,314,544) to the amount of two million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and fifty-four South African Rand (ZAR 2,814,854), (ii) the repayment to CSSF of the amount of four hundred and ninety-nine million six hundred and ninety thousand South African Rand (ZAR 499,690,000) including the nominal value of the Class A301 PESCOs and the related share premium of four hundred and ninety-nine million one hundred and ninety thousand three hundred and ten South African Rand (ZAR 499,190,310.-).

Second resolution

The shareholders resolved to change the share capital of the Company and to amend clause 5.2 of the articles of association as follows, effective as of November 22nd 2011:

" **5.2.** The share capital is fixed at two million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and fifty-four South African Rand (ZAR 2,814,854), divided into hundred (100) Ordinary Shares, five hundred thousand (500 000) B Preference Shares, each with a par value of one South African Rand (ZAR 1) and the following classes of PESCOs for an aggregate amount of two million three hundred and fourteen thousand seven hundred and fifty-four South African Rand (2,314,754):

- i. five hundred thousand (500 000) Class A206 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1);
- ii. five hundred thousand (500 000) Class A208 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1)) each;
- iii. two hundred thirty-eight thousand (238 000) Class A209 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
- iv. six hundred seventy six thousand and seven hundred fifty-four (676 754) Class A1001 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each; and
- v. four hundred thousand (400 000) Class A901 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each."

Valuation and Costs

The share capital is estimated at EUR 250.530.- (exchange rate on November 22nd 2011: ZAR 1.- = EUR 0.08900).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5.400.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor M^e Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

CREDIT SUISSE AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen unter CH020.3.923.549-1("CS AG"),

vertreten durch Frau Nadine GLOESENER, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Zürich am 18. November 2011,

die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde um zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden, und

CREDIT SUISSE SPECIALISED FINANCE (SOUTH AFRICA) (PROPRIETARY) LIMITED, eine nach südafrikanischem Recht gegründete, beschränkt haftende Gesellschaft (company with limited liability), eingetragen unter 2010/018676/07 mit Sitz in 54, Weirda Road, Building 3, Inanda Greens, 2nd Floor, 2196 Sandton, Johannesburg, Südafrika ("CSSF"),

vertreten durch Frau Nadine GLOESENER, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Guernsey am 18. November 2011,

die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde um zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden; und

CS AG und CSSF sind die Gesellschafter der CREDIT SUISSE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.À R.L. einer société à responsabilité limitée (eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechtes mit Sitz 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter B 142990, gegründet nach einer Urkunde von Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg am 10. November 2008 und veröffentlicht am 2. Dezember 2008 in dem Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°2879 (Amtsblatt C) ("Gesellschaft"):

Die Gesellschafter erklärten, dass sie alle 3.314.544 Anteile halten, die das gesamte Kapital der Gesellschaft ausmachen, und ersuchten den Notar um folgende Beurkundungen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, (i) das Kapital der Gesellschaft mit Wirkung zum 22. November 2011, von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen dreihundertfünftehtausend fünfhundertvierundvierzig Südafrikanische Rands (3.315.544 ZAR) auf zwei Millionen achthundertvierzehntausend achthundertvierundfünfzig Südafrikanische Rand (ZAR 2.814.854), durch die Annullierung von vierhundertneunundneunzigtausendsechshundertneunzig (499.690) PESCs der Klasse A301 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1.-) und (ii) den Betrag von vierhundertneunundneunzig Millionen sechshundertneunzigtausend Südafrikanische Rands (ZAR 499.690.000.-) einschließlich des Wertes der Klasse A301 PESCs und des Aufgelds von vierhundertneunundneunzigtausendeinhundertneunzigtausend dreihundertzehn Südafrikanische Rands (ZAR 499.190.310.-) an CSSF zurückzuzahlen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter haben die Änderung des Gesellschaftskapitals und die Änderung der Ziffer 5.2 der Satzung wie folgt beschlossen, mit Wirkung zum 22. November 2011:

" **5.2.** Das Kapital beträgt zwei Millionen achthundertvierzehntausendachthundertvierundfünfzig Südafrikanische Rand (ZAR 2.814.854.-) aufgeteilt in einhundert (100) Stammanteile, fünfhunderttausend (500.000) Vorzugsanteile der Klasse B, mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und in die folgende Klasse PESCs für einen gesamten Betrag von zwei Millionen dreihundertvierzehntausend und siebenhundertvierundfünfzig (2.314.754):

i. fünfhunderttausend (500.000) PESCs der Klasse A206 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

ii. fünfhunderttausend (500.000) PESCs der Klasse A208 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

iii. zweihundertachtunddreißigtausend (238.000) PESCs der Klasse A209 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

iv. sechshundertsechundsiebzigttausend siebenhundertvierundfünfzig (676.754) PESCs der Klasse A1001 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

v. vierhunderttausend (400.000) PESCs der Klasse A901 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1)."

Bewertung und Kosten

Das Kapital wird auf EUR 250.530.- (Umrechnungskurs vom 22. November 2011: ZAR 1.- = EUR 0.08900) veranschlagt.

Die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen, Kosten Vergütungen oder Gebühren gleich in welcher Form werden auf ca. EUR 5.400.- veranschlagt.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg zu dem eingangs genannten Datum ausgefertigt.

Nachdem die Urkunde der Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichnete die besagte Erschienene gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Verlangen der vorstehend genannten Erschienenen in englischer Sprache verfasst ist, und dem englischen Text noch eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Wunsch der Erschienenen hat im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51873. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005576/134.

(120005632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Cross Valorem, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: X Valor.

Siège social: L-8544 Nagem, 5A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 152.519.

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme CROSS VALOREM, avec siège social au 5a rue Principale, L-8544 Nagem, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 152519, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1067 du 21 mai 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Phillipe Dannay, administrateur de société, demeurant au 6, rue Saint Honoré à Versailles (78000), France,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Phillipe Dannay, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000), par l'émission de cent dix-neuf (119) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune;

2° Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par l'actionnaire unique actuel de la Société par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible en son profit et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 119.000;

3° Adaptation subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société;

5° Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 31 (trente et une) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par la création et l'émission de cent dix-neuf (119) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'assemblée générale admet les souscriptions comme dit ci-après.

L'actionnaire unique de la Société, STRATEGIE CONSULTING S.àr .l. (anciennement Stratège France, société à responsabilité limitée de droit français, qui avait son siège social au 44, rue Garibaldi à Saint Maur des Fossés, 94100, France, alors immatriculée auprès du RCS de CRETEIL sous le numéro 349 560 219) avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 157579, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Phillipe Dannay, précité, déclare souscrire les cent dix-neuf (119) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000).

Un rapport d'évaluation a été émis par RSM AUDIT Luxembourg S.à r.l, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg B 113621, cabinet de révision agréé représenté par Monsieur Pierre Leroy en date du 28 décembre 2011, suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur de l'apport, soit EUR 119.000, ne correspond pas au moins au nombre t à la valeur des actions de la société Cross Valorem S.A. émises en contrepartie, soit 119 actions ayant une valeur nominale de EUR 1.000 par action.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précède, l'article 5 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5 §1.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) divisé en cent cinquante (150) actions de mille euros (EUR 1.000) chacune."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Phillipe Danay, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58963. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005614/85.

(120005359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Sofidec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.780.

Avec effet au 1^{er} janvier 2012, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Patrick Sganzerla, qui détient 94 parts sociales sur un total de 124 de la société Sofidec S. à r.l. a opéré les transferts suivants:

- 1 part sociale sur un total de 94 à Monsieur Steeve Simonetti, demeurant au 3, route de Thionville à F-57330 Hettange Grande.

- 8 parts sociales sur un total de 94 à Monsieur Ismaël Dian, demeurant au 34, rue Chanoine Gringoire à 8-6820 Florenville,

De telle sorte que Patrick Sganzerla ne détient désormais plus que 85 parts sociales de Sofidec S.à r.l. sur un total de 124 et que Steeve Simonetti détient désormais 2 parts sociales sur un total de 124 parts sociales et Ismaël Dian détient désormais 37 parts sociales sur un total de 124 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Sofidec S.à r.l.
Patrick Sganzerla
Gérant

Référence de publication: 2012005995/23.

(120005195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

EOI Fire S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.582.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «EOI FIRE S.à R.L.», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.582, constituée suivant acte de scission reçu le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 37.409 de 2001.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de EUR 2.902.500,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 29.734.500,- à EUR 26.832.000,- par réduction de la valeur nominale de EUR 461,- à EUR 416,- soit EUR 45,- par part sociale et remboursement à l'associé.

2. Le capital social est désormais fixé à EUR 26.832.000,- représenté par 64.500 (soixante-quatre mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 416,- chacune.

3. Modification de l'article 6 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.902.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 29.734.500,- à EUR 26.832.000,- par réduction de la valeur nominale de EUR 461,- à EUR 416,- soit EUR 45,- par part sociale et par remboursement à l'associé unique.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra et au remboursement à l'associé.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de EUR 26.832.000,- (vingt-six millions huit cent trente-deux mille Euros), représenté par 64.500 (soixante-quatre mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 416,- (quatre cent seize Euros) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Beley, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/85. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012005648/58.

(120005072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Language & Knowhow, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005837/10.

(120005654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Larizen Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.073.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour: LARIZEN PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2012005839/15.

(120005466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Antilopea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 12, Z.A.R.E. Ilo Est.

R.C.S. Luxembourg B 163.719.

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Pierre VANDEVELDE, administrateur de société, né à Lubumbashi (Congo Belge) le 17 avril 1958, demeurant à B-6210 Les Bons Villers, rue Burlet, 15, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2) Madame Brigitte GEEROMS, économiste, née à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) le 24 mars 1957, demeurant à B-6210 Les Bons Villers, rue Burlet, 15, détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ANTILOPEA s. à r.l." (numéro d'identité 2011 24 36 783), avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.719," constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2811 du 17 novembre 2011,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons à L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Est, 12 et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Ehlerange.»

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDEVELDE, GEEROMS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2011. Relation: CAP/2011/5043. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012006138/43.

(120005364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Mecsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005877/9.

(120005350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Latabofa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 41A.

R.C.S. Luxembourg B 102.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005840/10.

(120005656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

LEWIS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012005844/14.

(120005187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Starwood Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.942.819,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.278.

—
Cession de parts

En date du 21 décembre 2011, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Sheraton International, Inc., détenant 8.000.478 parts dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses parts à SII Real Estate Holdings, Inc.

Dès lors, l'associé, détenant les 8.000.478 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

SII Real Estate Holdings, Inc., avec adresse au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Division of Corporation, State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 5054215.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012006000/20.

(120005103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Newvel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Newvel SA).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.159.

—
L'an deux mil onze, le vingtième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWVEL S.A., avec siège social au 11A Boulevard Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142159, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2591 du 23 octobre 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Georgina BASTOS-RIBEIRO employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sandrine ANTONELLI employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une SOPARFI mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet immédiat, modification en conséquence de l'objet social;

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à

des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

3) Modification subséquente de l'article 17 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi qu'à celles de la Loi sur les SPF."

4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 in fine des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF».

5) Changement de la dénomination de la Société en "NEVVEL S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 §1 des statuts de la société.

6) Augmentation du capital social de la société de son montant de EUR 31.000 au montant de EUR 331.000 par l'émission de 3.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, intégralement libérées.

7) Souscription des nouvelles actions par Monsieur Dimosthenis VARDINOIANNIS; - Libération intégrale en espèces.

8) Modification de l'article 5 1§ 1 des statuts de la société qui aura la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 331.000,-) représenté par trois mille trois cent dix (3.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune».

9) Adoption d'une version anglaise des statuts avec prévalence de la version française.

10) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une SOPARFI en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet immédiat et de modifier en conséquence l'objet social de la société.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

Troisième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi qu'à celles de la Loi sur les SPF.»

Quatrième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe en fin de l'article 5 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 5. Nouveau paragraphe in fine.** Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en NEWVEL S.A., SPF.

A la suite de la résolution ci-dessus et la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} § 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . §1.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination NEWVEL S.A., SPF (la «Société»).

Sixième et Septième résolutions:

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) par l'émission de 3.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

Monsieur Dimosthenis VARDINOIANNIS, de nationalité grecque, né le 12 mars 1968 à Athènes, résidant au 12A Irodou Attikou -Maroussi 151 24, Athènes, Grèce,

ici représenté par Madame Sandrine ANTONELLI, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-dessus qui déclare souscrire les 3.000 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 300.000 (trois cent mille euros).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant d'EUR 300.000 (trois cent mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Huitième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 331.000,-) représenté par trois mille trois cent dix (3.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune».

Neuvième résolution:

L'Assemblée décide d'adopter une version anglaise des statuts dont le texte est repris dans la version anglaise du présent acte.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and eleven, on

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NEWVEL S.A., a company limited by shares having its registered office at 11A, Boulevard Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 142159 incorporated by deed of the undersigned notary on September 22, 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on October 23, 2008 under number 2591 (the "Company").

The meeting is presided by Sandrine ANTONELLI, private employee, with professional residence at Luxembourg, who appointed as secretary Georgina BASTOS-RIBEIRO, private employee, with professional residence at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sandrine ANTONELLI, private employee, with professional residence at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the qualification of the Company from a SOPARFI into a Family Wealth Management Company as defined by the Law of May 11, 2007, with immediate effect and to amend subsequently the Company's social object.

2. To amend subsequently Article 4 of the Company articles of incorporation which will be read as follows: "The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 as amended on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account. The Company may not be engaged in any commercial activity. The Company shall reserve its shares, either to individuals acting in the management of their private assets, or heritage entities acting solely in the interests of the private assets of one or more individuals or to intermediaries acting on behalf of the investors mentioned above. The Company shall take all measures to protect its rights and make all operations of whatever nature which relate to its corporate object or in favour of it, while remaining within the limits set by the Law SPF. The Company may hold shares in companies without interfering in the management of such companies. The shares to be issued will not take part in public offers or admissions to trading of a stock exchange. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11th, 2007."

3. To amend subsequently Article 17 of the Company's bylaws as follows: "The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the SPF Law of May 11, 2007, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

4. To insert a new paragraph to the Article 5 in fine of the Company's bylaws as follows: "The shares may only be held by eligible investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th, 2007. The shares may be freely transferred in so far as the are held by eligible investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th 2007."

5. To change the Company's denomination into "NEWVEL S.A., SPF" and subsequent amendment of article 1§1 of the Company's bylaws.

6. To increase the Company's share capital from its amount of EUR 31,000 to an amount of EUR 331,000 by issue of 3,000 new shares having a par value of EUR 100 each, entirely paid-in.

7.- Subscription of the new shares by Dimosthenis VARDINOIANNIS -Fully payment in cash.

8.- To amend Article 5 §1 of the Company statutes to be read as follows: "The subscribed capital is fixed at EUR 331,000 (THREE HUNDRED AND THIRTY-ONE THOUSAND EUROS) divided into 3,310 (THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND TEN) shares with a nominal value of EUR 100 (ONE HUNDRED EUROS) each".

9) To adopt an English version of the Company's bylaws, the French version prevailing.

10). Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to change the qualification of the Company from a SOPARFI into a Family Wealth Management Company as defined by the Law of May 11, 2007, with immediate effect and to amend subsequently the Company's social object.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend subsequently article 4 of the Company's bylaws (social object) which will be read as follows:

" **Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 as amended on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account. The Company may not be engaged in any commercial activity. The Company shall reserve its shares, either to individuals acting in the management of their private assets, or heritage entities acting solely in the interests of the private assets of one or more individuals or to intermediaries acting on behalf of the investors mentioned above. The Company shall take all measures to protect its rights and make all operations of whatever nature which relate to its corporate object or in favour of it, while remaining within the limits set by the Law SPF. The Company may hold shares in companies without interfering in the management of such companies. The shares to be issued will not take part in public offers or admissions to trading of a stock exchange. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11th, 2007."

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend article 17 of the Company's bylaws as follows:

" **Art. 17.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the SPF Law of May 11, 2007, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to insert a new paragraph to the Article % in fine of the Company's bylaws as follows:

" **Art. 5. Additional new paragraph in fine.** The shares may only be hold by eligible investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th, 2007. The shares may be freely transferred in so far as they are held by eligible investors as defined by article 3 of the SPF Law of May 11th 2007."

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders decides to modify the Company's denomination into NEWVEL S.A., SPF and to amend subsequently Article 1 § 1 of the Company's bylaws (which will be read as follows:

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name "NEWVEL S.A., SPF" (the "Company").

Sixth and Seventh resolutions

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the Company's subscribed share capital in the amount of EUR 300,000 (THREE HUNDRED THOUSAND EUROS) in order to bring the Company's subscribed share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 331,000 (three hundred and thirty-one thousand Euros) by issuing 3,000 (three thousand) new shares each with a par value of EUR 100 (one hundred Euros), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

The total of the new shares are then subscribed by Mr. Dimosthenis VARDINOIANNIS, of Greek nationality, born on March 12, 1968 in Athens, residing at 12A Irodou Attikou - Maroussi 151 24, Athens, Greece,

here represented by Mrs Sandrine ANTONELLI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereunder, which declares to subscribe for the 3,000 newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to EUR 300,000 (three hundred thousand Euros).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of one EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Eighth resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 5 §1 of the Company's statutes to be read as follows:

“ **Art. 5 § 1.** The subscribed capital is fixed at EUR 331,000 (THREE HUNDRED AND THIRTY-ONE THOUSAND EUROS) divided into 3,310 (THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND TEN) shares with a nominal value of EUR 100 (ONE HUNDRED EUROS) each.”

Ninth resolution

The general meeting decides to adopt an English version of the Company's bylaws as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name "NEWVEL S.A., SPF " (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourgcity.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 as amended on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account. The Company may not be engaged in any commercial activity. The Company shall reserve its shares, either to individuals acting in the management of their private assets, or heritage entities acting solely in the interests of the private assets of one or more individuals or to intermediaries acting on behalf of the investors mentioned above. The Company shall take all measures to protect its rights and make all operations of whatever nature which relate to its corporate object or in favour of it, while remaining within the limits set by the Law SPF. The Company may hold shares in companies without interfering in the management of such companies. The shares to be issued will not take part in public offers or admissions to trading of a stock exchange. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law of May 11th, 2007.”

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 331,000 (THREE HUNDRED AND THIRTY-ONE THOUSAND EUROS) divided into 3,310 (THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND TEN) shares with a nominal value of EUR 100 (ONE HUNDRED EUROS) each.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) by creation and issue of 24,690 (twenty-four thousand six hundred and ninety) shares of a nominal value EUR 100 (one hundred Euros) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

The board of directors is then also authorised within the limits of the authorised capital:

- to increase the share capital, in one or several times, in one or several tranches or by continue issue of shares regarding the conversion of convertible bonds into shares representing the share capital;

- to proceed to such conversion of convertibles bonds into shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

No splitted share can be subscribed during the conversion. Each fraction of share to which the holder of the convertible bond would have a right, will have to be rounded down to the share having the inferior value. Furthermore, the Board of Directors is authorized to offer convertibles bonds, as bearer bonds or in another form, under denomination of any type and payable in currencies of any type.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the issue condition and reimbursement and any other conditions in connection therewith.

During the period of five years, from the date of the publication of the deed of present statutes, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year – General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the 1st July and terminates on the 30th June of the next year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of the month of November at 10:00 am.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended and the SPF Law of May 11, 2007, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand Euros (EUR 2,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the French version shall be prevailing

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Sandrine Antonelli, Georgina Bastos-Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2011. LAC / 2011 / 57704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005183/412.

(120004474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

AZ Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.197.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée AZ CONCEPT SARL, enseigne ENERGETICS, dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare, a été dénoncé en été du 2 août 2007.

Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch/Alzette, le 16 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Karim ZEDIRA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012006229/19.

(120006610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Lingerie Caprice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.537.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005847/10.

(120005525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

MSD Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.851.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} mars 2011

Il a été décidé à l'unanimité:

de nommer Monsieur Urbain SCHNEIDERS, Administrateur-délégué, demeurant à B – 6670 GOUVY, 19, Route de Bého, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Pour MSD Construction S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012005886/16.

(120005484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Logiprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005849/10.

(120005948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

LU Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.

R.C.S. Luxembourg B 140.621.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005850/10.

(120005811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Luxemburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005854/10.

(120005224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Luximotrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012005856/10.

(120005966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Nama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 157.252.

EXTRAIT

En date du 28 Novembre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né le 29 Août 1960 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur David RAVIZZA, administrateur démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012005893/14.

(120005889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Urbanreit Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.091.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the public limited company ("société anonyme") “IGC INDUSTRIAL GROWTH COMPANY”, established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 125592, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph GLODEN, notary then residing in Grevenmacher, on March 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1009 of May 30, 2007;

II. That the corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.-EUR) each;

III. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that all the liabilities of the Company have been paid and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder gives discharge to the directors and the statutory auditor for the execution of their mandates up to this date;

VII. That the Sole Shareholder declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

VIII. That the books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la partie comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de la société anonyme “IGC INDUSTRIAL GROWTH COMPANY”, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125592, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire alors de résidence à Grevenmacher, le 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009 du 30 mai 2007;

II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune;

III. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution immédiate de la Société.

V. Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Que l'Actionnaire Unique donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Que l'Actionnaire Unique déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. LAC/2012/233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur pd. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005772/89.

(120005698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Goëmar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.990.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Goëmar Holding S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, incorporated by deed drawn up and enacted on August 10th, 2010, inscribed at trade register Luxembourg section B number 154.990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2085 of October 5th, 2010.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Fons MANGEN; Réviseur d'entreprises, residing in Ettelbrück.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 4,413.- (four thousand four hundred and thirteen euros), so as to raise it from its present amount of EUR 262,500. (two hundred sixty-two thousand five hundred euros) to EUR 266,913.- (two hundred sixty-six thousand nine hundred and thirteen euros), by the issue of 4,413 (four thousand four hundred and thirteen) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, with a global share premium amounting to EUR 327,885.90.- (three hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-five euros and ninety cents), the whole being paid up by conversion of uncontested, current and immediately exercisable claims amounting to EUR 332.298.90.- (three hundred thirty-two thousand two hundred ninety-eight euros and ninety cents), that the shareholders hold against the Company.

2.- Amendment of Article 6 of the statutes. 3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the capital by an amount of EUR 4,413.- (four thousand four hundred and thirteen euros) so as to raise it from its present amount of EUR 262,500. (two hundred sixty-two thousand five hundred euros) to EUR 266,913.- (two hundred sixty-six thousand nine hundred and thirteen euros), by the issue of 4,413 (four thousand four hundred and thirteen) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, with a global share premium amounting to EUR 327,885.90.- (three hundred twenty-seven thousand eight hundred eighty-five euros and ninety cents), the whole being paid up by uncontested, current and immediately exercisable claims amounting to EUR 332.298.90.- (three hundred thirty-two thousand two hundred ninety-eight euros and ninety cents).

Second resolution

The meeting decides to accept the subscription of the new shares by:

- BeCapital PrivateEquity SCA SICAR, for 2,621 new shares.
- FCPR Pechel Industries III, for 1,792 new shares.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened BeCapital PrivateEquity SCA SICAR and FCP Pechel Industries III, here represented by virtue of proxies being here annexed, who declared to subscribe:

- for BeCapital PrivateEquity SCA SICAR to 2,621 new shares together with a share premium of EUR 194,740.30.-, and to pay them up by the conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to 197,361.30 that it holds against the company;
- for FCPR Pechel Industries III, to 1,792 new shares together with a share premium of EUR 133,145.60 and to pay them up by the conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to EUR 134,937.60 that he holds against the company.

Proof of the ownership and of the value of such contributions has been given to the undersigned notary by supporting documents.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 266,913.- (two hundred sixty-six thousand nine hundred and thirteen euros), represented by 266,913 (two hundred sixty-six thousand nine hundred and thirteen) shares of EUR 1.- (one euro) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Goëmar Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 154.990, constituée suivant acte reçu le 11 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2085 du 5 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbrück.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.413.-(quatre mille quatre cent treize euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 262.500.(deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) à EUR 266.913.- (deux cent soixante-six mille neuf cent treize euros), par l'émission de 4.413 (quatre mille quatre cent treize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 327.885,90.-(trois cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix cents), le tout entièrement libéré par apport en nature de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'un montant de EUR 332.298,90.-(trois cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents), que les associés détiennent à l'encontre de la Société.

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.413 (quatre mille quatre cent treize euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 262.500.(deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) à EUR 266.913.-(deux cent soixante-six mille neuf cent treize euros), par l'émission de 4.413 (quatre mille quatre cent treize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 327.885,90.-(trois cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix cents), le tout entièrement libéré par apport en nature de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'un montant de EUR 332.298,90.-(trois cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.413 parts sociales nouvelles:

- BeCapital PrivateEquity SCA SICAR, pour 2.621 nouvelles parts sociales.
- FCPR Pechel Industries III, pour 1.792 nouvelles parts sociales.

Intervention des apporteurs - Souscription - Libération

Interviennent ensuite aux présentes BeCapital PrivateEquity SCA SICAR et FCP Pechel Industries III, ici représentés en vertu des procurations ci-annexées, lesquels ont déclaré souscrire:

- pour BeCapital Private Equity SCA SICA, à 2.621 nouvelles parts sociales assorties d'une prime d'émission de EUR 194.740,30.- et les libérer intégralement par l'apport d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de EUR 197.361,30.- qu'il détient à l'encontre de la Société;

- pour FCPR Pechel Industries III, à 1.792 nouvelles parts sociales assorties d'une prime d'émission de EUR 133.145,60.- et les libérer intégralement par l'apport d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de EUR 134.937,60.- qu'il détient à l'encontre de la Société.

Preuve de la détention et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 266.913.-(deux cent soixante-six mille neuf cent treize euros) divisé en 266.913 (deux cent soixante-six mille neuf cent treize) parts sociales de EUR 1.-(un euro) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 3.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2012005704/146.

(120005198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

M-Décor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 103.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005858/10.

(120005943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Menuiserie Reckinger s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 24, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005861/10.

(120005945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.
